



**Protocole d'usage
de l'aérodrome
d'Ancenis**

A Tire d'Aile – Société d'exploitation de l'aéroport du Pays d'Ancenis



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 – PERIODES D'UTILISATION	3
ARTICLE 2 – ZONE D'EVOLUTION	3
ARTICLE 3 – SECURITE	4
ARTICLE 4 – TRAFIC RADIO	4
ARTICLE 5 – MATERIEL ET NUISANCES	4
ARTICLE 6 – SUIVI D'ACTIVITE	4

PREAMBULE

En date du 2 juillet 2015, une Charte de l'Environnement a été signée par les riverains, les usagers, le gestionnaire et les collectivités locales. A partir d'une dynamique de réflexion et un dialogue constructif autour de la problématique des nuisances environnementales générées par les activités aéronautiques, elle crée un cadre d'entente dans le but de préserver à long terme une activité aéronautique compatible avec les attentes des riverains.

A Tire d'Aile est un club de parapente de Loire Atlantique depuis 1987. Le club est affilié à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL). Ils volent régulièrement sur les sites de la région avec deux activités phare : le vol sur falaise et le treuil de plaine. Les objectifs sont de fédérer l'activité parapente en accueillant les pilotes autonomes et proposer de faire découvrir la discipline à tous les publics.

Le présent document a pour objet de définir les conditions de treuillage de parapentes dans l'espace aérien de l'aérodrome d'Ancenis.

ARTICLE 1 – PERIODES D'UTILISATION

A Tire d'Aile exerce son activité essentiellement du printemps à l'automne, uniquement du lever au coucher du soleil.

ARTICLE 2 – ZONE D'EVOLUTION

A Tire d'Aile fait décoller ses voiles à partir de 4 trapèzes situés aux extrémités de piste :

A Tire d'Aile limite ses évolutions à 500 m (1500 ft) AGL¹.

La sécurisation de l'accès à la zone d'envol par voie terrestre (personnes et véhicules) est de la responsabilité de **A Tire d'Aile**.

ARTICLE 3 – SECURITE

A Tire d'Aile fait encadrer ses activités par un responsable de site ayant les qualifications et prérogatives nécessaires. Il est à tout instant en mesure de faire diriger les évolutions pour éviter les obstacles et les autres aéronefs.

Avant chaque session d'activité, le responsable de site s'assure que les conditions météorologiques assurent les minimas d'évolution. Aucun vol ne se déroule par temps d'orage ou de pluie.

¹ AGL = Above Ground Level, au-dessus du niveau du sol

Avant l'envol, le responsable de site s'assure que l'espace aérien est libre de tout trafic aux abords du volume de l'activité. Dans tous les cas, conformément à la réglementation, le responsable de site reste responsable de l'application des règles de l'air et du respect de la règle « voir et éviter ». Il garde le contact visuel permanent avec la voile.

L'activité treuil n'est autorisée à débiter que si aucun aéronef motorisé habité ne s'est annoncé en début de vent arrière ou pénétrant à partir du point d'attente. Une fois que l'activité treuil est annoncée, elle est prioritaire pour l'utilisation de la piste jusqu'à dégagement de cette dernière, comme tout autre aéronef habité. Cette priorité cesse instantanément en cas de procédure d'urgence annoncée par un aéronef motorisé habité.

Le responsable de site et chaque membre sur site est porteur d'un gilet haute visibilité.

ARTICLE 4 – TRAFIC RADIO

Aucun vol ne sera entrepris sans la mise en œuvre d'une écoute du trafic sur la fréquence de l'aérodrome d'Ancenis. Cette écoute sera assurée par le responsable de site de **A Tire d'Aile** dès le début et tout au long de la session tant pour les aéronefs en vol que ceux en situation de mouvement ou roulage sur la plateforme.

Le responsable de site assure l'auto-information sur la fréquence dédiée (118,200 MHz).

ARTICLE 5 – MATERIEL ET NUISANCES

Sans objet

ARTICLE 6 – SUIVI D'ACTIVITE

A Tire d'Aile et le gestionnaire de la plateforme d'Ancenis s'informeront mutuellement de tout dysfonctionnement dans la mise en application du dispositif et de tout incident survenant pendant les vols des voiles.

Fait à Ancenis, le 1^{er} janvier 2020

Le Gestionnaire
Société d'exploitation de l'aéroport du pays d'Ancenis
Le responsable d'exploitation

Frédéric BENOITON



Le Titulaire
A Tire d'Aile
Le Président

Stéphane POYEN

